

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2010

L'an deux mil dix

Le premier mars

Le Conseil Municipal de la commune de CESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CESSENS, sous la présidence de M. Yves GRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/02/2010

PRÉSENTS : MM. et MMES Yves GRANGE, Claude ABRY, Odile GATTELET, Fernand BONTRON, Myriam FORRAT, Bernadette CATHELIN, Nicole ABRY, Christophe VAGNEUX, Roland TOINET, Régis PETELLAT et Jean Paul BONTRON

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour, oublié sur les convocations : « Comptes de Gestion 2009 » : Accord du C.M

PROGRAMME 2010 DES TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 mars 2009 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord pour la création d'une piste forestière et de plateformes de retournement dans la forêt communale au lieu-dit « le grand mas » sur l'exercice 2009.

Il précise que ces travaux n'ont pas été réalisés.

Il donne lecture de la programmation de travaux établie par l'ONF pour 2010 qui comporte outre la création de cette piste forestière pour un montant hors subvention de 10 341 € HT, l'entretien des limites dans les parcelles 3 et 4 de la forêt communale pour 980 € HT.

Monsieur le Maire propose un plan de financement pour ces travaux et demande l'avis de ses conseillers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE la programmation des travaux proposée par l'ONF pour l'année 2010
- APPROUVE le plan de financement suivant :
 - Dépenses non subventionnables concernant l'entretien des limites de parcelles 3 et 4 pour 980 € HT
 - Dépenses subventionnables à hauteur de 7182 € (4104 € par le Conseil Régional et 3078 € par le Conseil Général de la Savoie), concernant la création d'une piste forestière d'un coût total estimé à 10 341 € HT
 - Autofinancement à la charge de la commune pour 3159 € HT pour la piste forestière et 980 € HT pour les travaux d'entretien.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ces projets.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2009

Le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion du percepteur concernant les budgets Commune et CCAS 2009. Il indique que les deux documents sont bien concordants.

• Budget communal

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Mandats émis en 2009	291 601.43 €	
Titres émis en 2009		370 954.50 €
Résultat 2008 reporté		33 290.36 €

Résultat de clôture		+ 112 643.43 €
Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Mandats émis en 2009	155 224.92 €	
Recettes réelles 2009		55 553.34 €
Résultat 2008 reporté		178 886.13 €
Affectation au compte 1068		94 109.00 €
Résultat de clôture		+ 173 323.55 €

L'excédent global de clôture 2009 d'élève donc à 285 966.98 euros

- **Budget CCAS**

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Mandats émis en 2009	1 918.30 €	
Titres émis en 2009		1 900.00 €
Résultat 2008 reporté		951.17 €
Résultat de clôture		+ 932.87 €

M. le Maire se retire. Mme CATHELIN, 1^{ère} adjointe met les CA (budget principal et budget CCAS) au vote. Le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs 2009 à l'unanimité.

M. le Maire reprend sa place en séance et met les Comptes de Gestion du Percepteur (budget principal et budget CCAS) au vote. Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2009 à l'unanimité.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30.